



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Droit, Sciences Economique et Politique  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date des 17 décembre 2020 relatives aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 mention Droit public parcours Professions juridiques du sport** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2019-2020  
(*minimum : 3 personnes*)

**Président/e :**  
**Cécile CHAUSSARD, MCF HDR**

**Membres :**

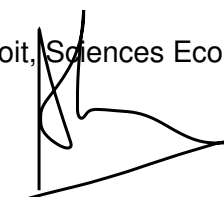
**David JACOTOT, Maitre de conférences**  
**Philippe JUEN, Maitre de conférences**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique (DSEP) est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le Directeur de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique

  
Alexis MAGES